



Cheseaux-Noréaz, le 11 mai 2021

COMMUNE
de
1400 Cheseaux-Noréaz

Préavis municipal No 91/21 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de frs. 245'000.-- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz.

Historique

La conduite d'eau potable de ce tronçon a été posée dans les années 1960 lors de la réalisation de notre réseau d'eau potable.

Etat de la conduite

La conduite existante à remplacer a été réalisée en acier de 200 mm de diamètre. Cette conduite a été posée sur les parcelles d'agriculteurs sur les communes de Cheseaux-Noréaz et Cuarny. Nous avons déjà dû intervenir à plusieurs reprises pour des fuites sur cette conduite. Cette conduite est de première importance à l'échelle communale, mais également intercommunale puisqu'elle alimente également la commune de Villars-Epeney ainsi qu'une partie d'Yvonand. Un droit de timbre est facturé chaque année à la SAGENOR pour l'utilisation de cette conduite.

Afin d'anticiper de prochains dégâts et procéder à une rénovation progressive de notre réseau d'eau, la Municipalité a décidé de remplacer cette conduite sur une longueur de 450 mètres entre le réservoir du Montélaz et le haut de la parcelle 566 propriété de M. Jacques Hofer.

Plusieurs variantes de tracés ont été étudiées en collaboration avec la SAGENOR. Finalement, l'option de remplacement de la conduite sur le tracé existant a été retenue, cette variante étant la moins onéreuse. Ce tracé a également été approuvé par l'OFCO et l'ECA.

Financement

Un appel d'offres a été lancé auprès de diverses entreprises. Sur la base des dossiers reçus, nous avons pu attribuer les travaux de génie civil ainsi que de conduite à des entreprises locales. Une demande de subside a été effectuée auprès de l'ECA.

Coûts des travaux

Travaux d'appareillage	CHF 160'000.--
Travaux de génie civil	CHF 45'000.--
Divers et imprévus 10%	CHF 21'000.--
Géomètre	CHF 45'000.--
Indemnisations pour cultures	CHF 15'000.--
Montant total HT	CHF 286'000.--
TVA 7,7 %	CHF 22'022.--
	CHF 308'000.--
./. Subside ECA	CHF 63'000.--
Total TTC	CHF 245'000.--
	=====

Conclusion

La Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

vu le préavis municipal,
entendu le rapport de la commission,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 245'000.-- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable entre le réservoir du Montélaz et le haut de la parcelle 566.

Article deux : Ce montant sera activé au bilan et amorti sur 30 ans

LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

D. Schneider  C. Peguiron

The seal is circular with a blue border containing the text 'LA MUNICIPALITE DE CHESEAUX-NOREAZ'. Inside the seal is a coat of arms with a shield, a crown on top, and the words 'LIBERTE ET PATRIE' on a banner. The seal is partially overlaid by the signatures and names of the Syndic and Secrétaire.